

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Roxanne Meyer Keller et consorts - Pour plus de clarté lors des fouilles archéologiques
- transparence du processus et des coûts**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 18 juin 2018 à la Salle Cité, rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Carole Schelker, Tanareh Aminian, Roxane Meyer Keller, Léonore Porchet, de MM. Patrick Simonin, Jean-Luc Chollet, et de M. Laurent Miéville, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

Ont également participé à cette séance :

M. Pascal Broulis (chef du DFIRE), M. Philippe Pont (chef du SIPaL).

M. Cédric Aeschlimann (SGC) a assuré le secrétariat de la commission, assisté de M. Adrien Chevalley, stagiaire.

Audition :

M. Frédéric Rossi, directeur d'Archéodunum S.A.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante, Syndique d'Avenches, décrit la situation de sa commune. Avec le développement économique, Avenches s'est développée démographiquement de manière considérable. Elle pense que son postulat pourrait être un outil pour aider d'autres communes qui se trouvent dans des situations similaires. Elle invite à trouver des solutions pour améliorer la communication dont le système actuel repose sur la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC) et pour éviter aux autorités communales d'être mises devant le fait accompli. Elle montre une carte des périmètres fouillés à Avenches. Il est certes possible d'avertir un promoteur de la présence potentielle de débris anciens, mais elle souhaite que le processus soit modifié afin que les communes puissent mieux communiquer avec les promoteurs au niveau des coûts et durant les fouilles. Il faut savoir expliquer ce que l'on a trouvé et pouvoir expliquer à quoi servent les fouilles. L'idée est d'éviter que les promoteurs doivent aller au tribunal pour trouver des solutions ou avoir des réponses.

Ces explications quant aux résultats des fouilles se retrouvent dans des magazines et des newsletters pour spécialistes en archéologie, mais les relations avec les promoteurs sont un point important pour les communes qui communiquent directement avec eux. Elles souhaiteraient donc être mieux informées. La synthèse CAMAC ne suffit pas et reste souvent aléatoire. Les autorités communales ne sont pas opposées à ces recherches, mais elles doivent savoir où elles vont.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseiller d'Etat souhaite relever à titre liminaire que le cas d'Avenches n'est pas au même niveau que les autres dossiers du canton et souligne la difficulté de mettre tous les cas sur un pied d'égalité. Avenches a la chance de disposer d'un musée cantonal. Même si d'autres communes ont déposé des demandes pour posséder de tels musées, le canton n'est pas entré en matière. Le site d'Avenches est

également suivi en permanence par 4 archéologues. Avenches est un site sensible et il évoque une polémique sur la ceinture d'Avenches, où une usine devait s'étendre et demandait une modification de voie ferroviaire. Ce projet s'inscrivait dans une logique de valorisation économique du site par la commune. Il explique que DFIRE se situe en fin de chaîne et n'agit qu'après la CAMAC, la consultation, la pesée des intérêts, le DEIS et le DTE. Le projet a finalement été abandonné, car le site est protégé par un décret du Grand Conseil. Avenches est un cas d'école, qu'il faut traiter équitablement, mais comme cas particulier, avec un musée cantonal, deux sites et une équipe d'archéologues sur place.

4. AUDITION

A titre liminaire, le Président-rapporteur souhaite s'excuser auprès du Conseiller d'Etat de ne pas l'avoir informé au préalable de l'audition du directeur d'Archéodunum.

Une commissaire souhaite savoir si des objectifs sont donnés par l'Etat ou les communes propriétaires en vue de la valorisation des fouilles.

Le directeur d'Archéodunum estime qu'on ne les valorise pas assez et pas forcément avec un livre ou un film. Quand c'est possible, il demande d'organiser des portes ouvertes et d'expliquer aux communes ce qui se passe tous les jours. Il évoque aussi la protection des données. Ainsi, l'on évite de parler de découvertes importantes, comme des pièces en or, car le site serait pillé dans la nuit. Ce point peut être amélioré. Il y aurait une meilleure compréhension, si les gens du coin étaient informés.

Le Conseiller d'Etat se souvient que les travaux de la RC 177 avaient été bloqués dans un souci de transparence et d'ouverture. La valorisation était comprise dans les sommes prévues dans le projet. Beaucoup de chantiers vaudois ont été fouillés et le matériel a simplement été mis dans des caisses sans réelle valorisation. Il faudra encore 50 ans pour documenter ces nombreux chantiers.

Le directeur indique qu'auparavant, l'Etat payait l'intégralité des fouilles et avait uniquement la mission de sauvegarder la fouille. Tout s'arrêtait une fois le site fouillé. Aujourd'hui, un projet comprend le tout, la fouille et la valorisation.

5. DISCUSSION GENERALE

La postulante considère que dans la situation actuelle, les communes se substituent au canton en matière de communication. Elles doivent répondre à des questions pour lesquelles elles n'ont pas de réponses. Pour la commune d'Avenches, une zone sportive a été construite dans une zone qui n'était pas romaine, mais celte. Cette zone n'était pas clairement indiquée dans le périmètre archéologique, ce qui a rendu l'anticipation du coût et du calendrier impossible. La commune d'Avenches sait pourtant que des coûts supplémentaires seront nécessaires et qu'ils font partie de l'organisation d'un chantier. Elle a ainsi organisé la promotion du site et a dû justifier le dépassement en temps. Elle estime qu'il est difficile de répondre à des questions portant sur la durée du chantier sans information.

Elle cite ensuite le cas d'un cabinet médical que la commune a dû cautionner financièrement. La commune a aussi subi des pressions, avec le risque de voir les médecins ne pas s'y installer. Elle considère que les communes, actuellement démunies, devraient recevoir plus d'aide, surtout en cas d'opposition. Elle aimerait que le postulat prenne en compte tous ces éléments.

En dernier lieu, elle décrit un cas ayant eu lieu durant la rénovation des canalisations. La commune a pu non seulement décrire les coûts, mais aussi annoncer la découverte d'un squelette. Elle pense que ces explications et la valorisation du site ont pu contribuer à diminuer les réticences au sein de la population par rapport à l'archéologie.

Le Conseiller d'Etat évoque deux cas. Dans le cas de l'ouverture du cabinet médical à Avenches, il est vrai que le surcoût était tel que seul un déplacement était possible. A moins d'accepter le fait que le cabinet aurait été construit sur un site de prestige. En second, il évoque le Musée athénien situé sous l'Acropole et dessiné par le Suisse Tschumi. Ce musée a coûté 4 fois plus cher que le projet initial, avec la mise en place de pilotis pour éviter d'abîmer l'Agora. Ce site est un bâtiment de prestige, visant à accueillir les frises du Parthénon actuellement à Londres, avec un discours politique.

Dès lors, choisir de s'installer à Avenches est le début des difficultés et pose la question de la construction dans un site de prestige. Il se souvient ainsi du projet de construction de la halle IKEA qui avait défrayé la chronique avec la préservation de la muraille d'Avenches. Cet événement avait été rapidement monté en épingle par les médias, avec le choix de présenter un autre endroit que le site envisagé pour y faire un reportage et répandre de nombreuses rumeurs. L'endroit envisagé se trouvait sur un ancien périmètre industriel et était moins attractif que des pans de la muraille. Dans ce cas, son département avait pris contact avec la commune afin de connaître sa vision de la problématique, en coordination avec les autres départements concernés. Le département avait choisi de prendre son temps pour permettre une bonne négociation, avec la participation de l'entrepreneur à la remise en état du site et à sa promotion. Il est donc difficile de connaître comment va se dérouler une opération. Une première fouille doit avoir lieu afin de découvrir des échantillons et de pouvoir fournir des estimations. C'est la densité de l'échantillon qui détermine le montant des travaux. Dans le cas de Chevroux, cette pré-fouille a montré qu'une fouille complète aurait coûté deux millions et sa préparation a nécessité de nombreuses visites dans la commune.

Une commissaire souhaite que la question de la valorisation soit inscrite dans la réponse du Conseil d'Etat, qu'il s'agisse de ses objectifs ou du rôle des communes.

Le Conseiller d'Etat estime que la valorisation est cruciale pour lui et peut prendre plusieurs formes, avec les journées archéologiques annuelles, les conférences publiques ou les portes ouvertes. Le canton encourage d'ailleurs les promoteurs à ouvrir les chantiers quand cela est possible. Si les découvertes sont sensibles ou non inventoriées, le canton préfère se taire sans communiquer avec la presse. En effet, la présence de 4 agents de sécurité ne suffit pas pour protéger un site en permanence et de façon adéquate. Ce n'est qu'une fois le site répertorié qu'il est ouvert à la presse. Actuellement le canton est en négociation avec le CIO pour valoriser les vestiges du site dans leur propre bâtiment. Bien que Lusonna ait été une petite communauté au bord d'un lac dont la hauteur a fluctué, les découvertes sont intéressantes.

6. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Nyon, le 30 septembre 2018.

*Le rapporteur :
(Signé) Laurent Miéville*